



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2017 -13		
Commission territoriale Ouest 16 /06/17	Objet : Plan de gestion 2017-2027 de la RNR de Larzicourt (51-Marne)	Vote : Favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

La RNR de Larzicourt est une ancienne exploitation de gravière dont l'activité s'est arrêtée en 1996. Propriété de la LPO, le site est géré depuis en faveur des milieux naturels et de la biodiversité. Son classement en RNR est récent (2014). Compte tenu de ce passé particulier, il s'agit d'un site présentant des habitats et des cortèges d'espèces encore non saturés et en pleine évolution, comme le montrent les résultats des suivis réalisés. Le site, qui est relativement peu étendu, ne présente donc pas des milieux ni des cortèges à caractère exceptionnel pour le secteur bien qu'il abrite des espèces et habitats d'intérêt patrimonial certain. Il représente surtout un bel exemple de renaturation suite à une activité industrielle fortement implantée dans la vallée. C'est donc un témoin intéressant du devenir potentiel des gravières. Il est à noter que le plan d'eau n'a pas fait l'objet d'un empoissonnement, ce qui est plutôt rare et permet la présence de cortèges intéressants (amphibiens, flore). Le site présente des cortèges de flore aquatique remarquablement diversifiés pour un site aussi récent. Les prairies, issues d'un réensemencement présentent également une évolution intéressante.

Supports de réflexion

- MIONNET Aymeric, Plan de gestion 2017-2027 de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang et de la prairie humide des Paquis à Larzicourt, 135p. + annexes 32p.
- Présentation en séance par Aymeric MIONNET (LPO Champagne Ardenne)
- Rapport de Frédéric HENDOUX, membre du CSRPN

Questions au CSRPN

Le plan de gestion 2017-2027 de la RNR de Larzicourt est-il en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR ?

Observations préliminaires

Des interrogations sont émises concernant l'intitulé de la RNR « RNR de l'Etang et prairie humide des Paquis à Larzicourt ». Le site correspond en termes de milieu à une ancienne gravière et non à un étang. Il est accepté au niveau écologique qu'un étang est une pièce d'eau vidangeable. L'historique de création et le fonctionnement écologique de ces écosystèmes sont différents.

Analyse

Le plan de gestion présente un historique du site bien que les travaux de réhabilitation puis de gestion ne soient pas décrits, ce qui serait intéressant pour mieux appréhender les évolutions survenues et celles à venir. Le contexte dans lequel il se situe est également présenté ainsi qu'un bilan des inventaires, cartographies et suivis réalisés avec une synthèse et des tableaux récapitulatifs (malheureusement incomplets dans le document consulté), une analyse de la gestion et les propositions détaillées et chiffrées du futur plan de gestion. Le document permet de se faire une idée assez précise de la qualité du site, de son évolution et de la gestion réalisée.

La gestion mise en place par la LPO jusque-là a permis l'évolution des habitats et le développement de cortèges d'espèces caractéristiques qui continuent de s'enrichir. Plusieurs habitats conservent cependant encore des traces nettes du passé anthropique somme toute récent : prairies et mégaphorbiaies sous des formes basales (cortèges non saturés, présence d'espèces naturalisées dont certaines invasives...).

Quelques points mériteraient cependant d'être plus détaillés ou appellent quelques remarques ci-dessous :

En particulier, les méthodes d'inventaire et de suivi qui ont été mises en place ne sont pratiquement pas décrites (dates et fréquences des inventaires et suivis), notamment pour la faune. Le suivi de la qualité de l'eau, qui est un paramètre fondamental compte tenu de la nature du site, a été important les premières années mais semble s'être interrompu depuis 2006 bien que le texte laisse penser qu'il s'agisse d'analyses récentes. On ne connaît donc pas l'état actuel de la qualité de l'eau, ce qui est regrettable, même si les évolutions constatées sur les groupes faunistiques et floristiques indicateurs ne sont pas alarmants. Un prochain suivi est prévu mais à échéance de cinq ans, ce qui portera l'intervalle entre les deux derniers suivis à près de 15 ans, ce qui est beaucoup. Ce point nécessite absolument d'être renforcé en appliquant les protocoles standard de la DCE (4 prélèvements par an).

La carte des végétations semble dater de 2006 bien qu'une typologie des prairies ait eu lieu en 2015. La carte présentée page 24 ne précise pas la date de réalisation. À noter qu'il est important que les prochaines cartes de végétation soient réalisées avec une typologie phytosociologique des végétations standardisée et suffisamment précise (niveau association) pour permettre les comparaisons dans le temps. Dans les objectifs il est prévu une cartographie aux échelles du 1/500^{ème} au 1/ 5000^{ème}. Compte tenu de la taille du site et des enjeux, le 1/500^{ème} ne nous paraît pas pertinent et le 1/ 5000^{ème} risque d'être insuffisant pour montrer les évolutions du tapis végétal. L'échelle du 1/2500^{ème} adoptée pour la carte de végétation présentée dans le rapport nous semble le meilleur compromis.

Le site est utilisé par un apiculteur. Le rapport ne précise pas si la compétition de l'abeille domestique avec les guildes sauvages de pollinisateurs peut être un problème.

Les objectifs de gestion sont articulés en quatre parties et les objectifs sont globalement en adéquation avec les potentialités et les intérêts actuels du site. Toutefois, certains objectifs peuvent être discutables, en particulier les opérations visant à modifier la topographie du site. Les principales opérations de ce type inscrites au plan de gestion concernent : la création d'une dépression pour créer des habitats inondables de bas niveaux (TE7) et le décapage de portions de marais visant à réduire l'atterrissement (TE9). La première des opérations est peu étendue dans l'espace et peut en effet permettre de diversifier les habitats du site mais cela reste un objectif secondaire de la RNR. La seconde est encore plus discutable compte tenu des coûts qu'engendre ce type d'opération, du problème du devenir des matériaux (le plan de gestion ne précise pas le devenir des boues de curage) mais également du fait que l'atterrissement est un processus naturel dans ces milieux et qu'il peut permettre la structuration de communautés plus diversifiées. Ces deux objectifs pourraient donc être supprimés du plan de gestion. De même, l'entretien de la végétation des berges des étangs (TE6) risque d'être contre-productif du moins tel qu'il est prévu actuellement : les végétations rivulaires s'expriment mieux en l'absence d'intervention. Seul un débroussaillage lorsque c'est nécessaire pourrait être retenu.

L'objectif TE12 (veille foncière) qui vise à augmenter la fonctionnalité du site par la maîtrise

foncière ou d'usage de parcelles périphériques est également discutable compte tenu des moyens qu'il peut nécessiter dans un contexte où les enjeux restent modestes à cette échelle.

Concernant les suivis prévus, des groupes complémentaires sont prévus. Les mollusques ne sont pas inscrits dans les objectifs et pourraient être proposés dans la mesure où le patrimoine en place et les potentialités peuvent être fortes (genre *Vertigo* notamment).

Compte tenu de l'historique du site et de l'intérêt patrimonial modéré à l'échelle régionale et des enjeux qu'il présente, les moyens alloués à l'entretien et à la restauration écologique (« travaux ») peuvent (doivent) rester légers. La gestion de la RNR de Larzicourt pourrait surtout se concentrer sur les suivis en orientant la gestion vers une évolution légèrement dirigée des habitats, ce qui est globalement le cas du plan de gestion présenté à l'exception des points précités.

En revanche, le site mérite d'être identifié comme un site à caractère expérimental et de démonstration des problématiques de renaturation de gravières dans un objectif de diversification écologique. Ce point pourrait être renforcé dans les objectifs de communication et de valorisation du site auprès du public. Si la restauration des gravières après exploitation est une obligation réglementaire qui s'impose à l'exploitant, celles qui ont une vocation pérenne pour la biodiversité ne sont en effet pas très nombreuses. Or, le site présente un fort intérêt d'exemplarité à cet égard. Dans cet esprit, les inventaires des principaux groupes et les suivis envisagés revêtent une importance particulière et doivent se faire de manière très standardisée, en identifiant des indicateurs pour permettre une évaluation pertinente des évolutions en cours et à venir sur ce type de site. Des indicateurs plus précis sur le modèle de ceux proposés pour les cahiers des charges N2000 devraient être retenus à cette fin.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** au plan de gestion 2017-2027 de la RNR de Larzicourt, accompagné de **recommandations**.

Recommandations

Suite aux documents mis à la disposition et aux échanges au cours de la séance, les recommandations sont les suivantes :

- Apporter des précisions sur les méthodes d'inventaires réalisés notamment pour la faune.
- Apporter des éléments détaillés concernant les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés lors de l'exploitation de cette ancienne gravière qui structurent actuellement la topographie et les cortèges faune/flore/habitats en place.
- Identifier dans le plan de gestion qu'un des enjeux forts de cette réserve naturelle est le caractère expérimental de renaturation de gravières en faveur de la biodiversité.
- Faire apparaître un objectif concernant l'installation de ruches : pas de nouvelle installation et, si possible, réduire voire enlever les ruches existantes.
- Supprimer les actions TE7 (création de dépression) et TE9 (décapage). Le milieu est encore récent et les perturbations provoquées par ces travaux ne semblent pas apporter de plus-value et sont même susceptibles d'être contre-productives, car elles peuvent favoriser les espèces exotiques envahissantes.
- Transformer les modalités de gestion TE6 en passant d'un entretien systématique des berges à un débroussaillage ponctuel (dans le temps et l'espace) des arbres et arbustes. Dans la mesure où la dynamique végétale semble importante, l'objectif sera d'évaluer (à court terme) techniquement et scientifiquement les effets de cette modification.
- Définir l'action TE12 (veille foncière) comme étant une priorité secondaire à la vue des enjeux de la RNR. Par contre, le gestionnaire peut initier ou s'intégrer à des travaux concernant la préservation de la biodiversité des gravières et des prairies à l'échelle du tronçon de la vallée.
- Ajouter une action concernant un inventaire des mollusques en orientant les prospections sur les espèces du genre « *Vertigo* ».

- Ajouter une action concernant un suivi des macrophytes de la gravière.
- Ajouter une action concernant la mise en place d'une réflexion sur le suivi colmatage/sédimentation au niveau de la gravière.
- Définir des indicateurs plus précis permettant d'évaluer le plus objectivement les objectifs à long et moyen terme énoncés dans le plan de gestion.

Fait le 28 septembre 2017

Le président du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final downward stroke.

Serge Muller